

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 30.11.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PG 2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Primer d'accrochage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

EUH 208 Contient du méthylisothiazolinone et benzisothiazolinone. Peut provoquer des réactions allergiques.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Dispersion aqueuse à base de polysiloxane modifié en combinaison avec une dispersion de polymères, dioxyde de titane, pigments inorganiques, matières de charge et additifs.

Composants dangereux

Non applicable.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Consulter un médecin en cas de doute.

Après inhalation:

Pas de mesures particulières requises.

Après contact avec la peau:

Un contact prolongé avec la peau peut causer des irritations. Laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau tiède pendant 10-15 minutes à l'eau tiède. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'autres informations importantes disponibles.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir les autorités en cas de déversement accidentel dans les eaux ou dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le produit déversé à l'aide d'un matériau absorbant non inflammable (terre, sable, kiezelguhr).

Nettoyer les surfaces/outils salis à l'aide de produits sans solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients fermés.

Ne pas manger et boire sur le lieu de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.

Respecter les mesures de précaution concernant la manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine bien fermé.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver sous clé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas de substances en quantité importante dont les valeurs limites sont à surveiller par rapport au lieu de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les prescriptions d'usage concernant la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Protection des mains: Porter des gants appropriés en cas de risque de contact prolongé avec la peau.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Protection du corps: Pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon description du produit
Odeur :	Typique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Env. 8
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	Env. 1,4 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation. Un contact avec les yeux peut provoquer des rougeurs et une production lacrymale. Une ingestion peut provoquer des irritations au niveau de l'estomac, des vomissements et la nausée. De petites quantités peuvent entraîner des troubles de santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aquatique : Aucune donnée pertinente disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée pertinente disponible.

Autres informations écologiques :

Informations générales :

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Éviter la propagation du produit dans les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

12.6 Autres effets néfastes : Aucune donnée pertinente disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Éliminer les déchets conformément aux réglementations en vigueur.

Emballages non nettoyés

Recommandation

Les emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale et peuvent être recyclés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux (VwVwS Allemagne 17.05.1999): WGK 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Système d'information sur les substances dangereuses de l'association professionnelle allemande de la construction

Code produit selon GISBAU (GISCODE):

M-GP01

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List